

États-Unis d'Amérique: décret présidentiel



A la suite d'un décret signé par le président américain Donald Trump le vendredi 27 janvier 2017, **les ressortissants d'Iran, d'Irak, de Libye, de Somalie, du Soudan, de Syrie et du Yémen ne peuvent plus entrer temporairement aux États-Unis.**

Cette suspension s'applique également aux personnes possédant une double nationalité des pays mentionnés précédemment.

L'interdiction de voyager sera en vigueur pendant **une période d'au moins 90 jours**. À l'heure actuelle, nous ne pouvons confirmer si les personnes nées dans l'un des pays mentionnés ou qui ont des liens étroits avec ces pays seront également soumises à l'interdiction, même si elles ne possèdent pas de passeport de ce pays.

Il s'agit d'une **situation évolutive et instable**. À ce jour, nous recommandons aux personnes concernées par ce décret de faire preuve de vigilance notamment **en évitant ou en reportant les voyages aux États-Unis pour les sept nationalités énumérées** ci-dessus.

Pour les ressortissants de ces sept pays actuellement en voyage à l'étranger et résidents permanents des États-Unis, y compris les détenteurs de la « carte verte », nous vous suggérons de contacter le consulat des États-Unis et le transporteur aérien avant votre départ vers les États-Unis.

Nous suivons de très près cette situation et vous fournirons des mises à jour au fur et à mesure des informations reçues.